YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/PG/ET

ARRETE N° 99/5
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant le stationnement des véhicules rue des Tournelles

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R225 du Code de la Route relatif au stationnement,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer un périmètre de protection vis à vis des usagers et des véhicules de la rue des Tournelles pendant les travaux.

CONSIDERANT que les travaux d'élagage du parc de la Grange aux Bois seront réalisés par l'entreprise TAILLE DES ARBRES DE FRANCE 19 rue Léon Blum à BRETIGNY SUR ORGE, et que les travaux de réalisation de clôture seront effectués par l'entreprise BATIMATIC rue Boileau 91330 YERRES pour le compte de la Ville de Yerres,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 1er février au 19 février 1999 de 8h à 17h.

ARRETE

Article 1er : Rue des Tournelles côté parc de la Grange aux Bois, le stationnement des véhicules sera interdit.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
29 JAN. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 18 janvier 1999

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

180